

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2026

INTERDIRE LES SUCRES AJOUTÉS ALIMENTS DESTINÉS AUX NOURRISSONS ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE - (N° 2527)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 25 (Rect)

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE UNIQUE

À la seconde phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« sucres »,

insérer les mots :

« qui peuvent être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.